

LIMITED WARRANTY FOR HISENSE® RANGE

Congratulations On Your Purchase!

IMPORTANT: Please keep the original receipt in case you have a need to contact Hisense for in home repairs.

Hisense Canada, hereby warrants to the first end user consumer purchaser ("Purchaser") for this Hisense® Range ("Product"), when shipped in its original container and sold or distributed in Canada by an authorized Hisense dealer and provided that this Product was not sold either "As Is", "With All Faults", "Sales Final" or per similar terms, that this Product will, during the applicable warranty period as stated solely in this Limited Warranty, be free from defects in material and workmanship. Hisense will, solely within the applicable warranty period, and at Hisense's sole discretion, either repair the defective Product or provide the Purchaser with a like new or refurbished product of similar or better quality.

HOW TO OBTAIN WARRANTY SERVICE

Warranty service may be obtained by contacting Hisense using any of the methods below. Proof of purchase in the form of an original bill of sale or receipted invoice with a legible date of purchase including purchasing dealer identified on document. These documents must prove the Product is within the applicable warranty period and are required to Hisense in order to obtain warranty service. Our contact information is provided below.

Warranty Service and Troubleshooting Information for Customers in Canada

To obtain warranty service and troubleshooting Information, contact:

Email canadasupport@hisense.com
or visit our website www.hisense-canada.com.

Or Hisense Call Centre.

Call: 1-855-344-7367 (Monday-Friday from 8 a.m. -8p.m. EST,
Saturday & Sunday 9 a.m. – 6 p.m. EST)

ON-SITE SERVICE

Certain Products, as stated herein, are eligible for on-site service at Hisense's sole discretion. To obtain on-site service, Purchaser must call or email Hisense as described above to trouble-shoot the issue with the Product. On-site service may not be available in certain locations where an authorized service provider is not available. An authorized service provider is considered unavailable if the Purchaser's location exceeds fifty (50) KM from the service provider's business address. In the event onsite service is not available, Hisense will, at its sole discretion, replace the Product with a

new or refurbished similar Product of equal or greater value, or refund the purchase price of the Product to the Purchaser.

On-site service requires that our authorized service provider be given clear, complete, unobstructed and easy access to the front, sides and rear of the Product. On-site service does not include that the service provider removes, reinstalls or transports the Product.

TERMS AND CONDITIONS

This limited warranty shall not apply to:

(a) Any defects caused or repairs required as a result of: abusive operation; negligence; accident; shipment damages; improper delivery and installation; installation not in accordance with electrical codes or inadequate supply; inadequate air supply;

and use for which this Product was not intended as set forth in the user's manual or other applicable Product documentation.

(b) Any defects caused or repairs required as a result of any Product that has been tampered with, modified, adjusted or repaired by any person other than a Hisense authorized service provider or a Hisense authorized service center or dealer.

(c) Any replacement of accessories, handles, glassware, shelving, racking, trays, consumable or peripheral items required through normal use of the Product, including but not limited to, batteries, filters, bulbs, fuses, etc.

(d) Any cosmetic damage to the Product surface or exterior, including but not limited to that which has been defaced or caused through normal wear and tear, improper shipping and handling or the use of chemical cleaning agents.

(e) Any defects caused or repairs required as a result of damage caused by any external or environmental conditions, including but not limited to, use of incorrect voltage, fluctuations or surges in transmission line/power line/generator voltage, liquid spillage, or acts of nature or of God.

(f) Warranty claims for Products returned with altered, illegible or missing model, factory serial number or safety or regulatory markings.

(g) Any Products used for business or commercial purposes.

(h) Any installation, consumer instruction, delivery, setup, adjustment, and/or programming charges.

(i) A Product that is not installed in accordance with installation instructions included with the Product.

(j) Any third-party accessories or add-on's.

(k) Food, medication, or similar losses.

No other entity other than Hisense is authorized to extend, enlarge or transfer this warranty on behalf of Hisense.

The express warranties in this limited warranty are, in lieu of and, except to the extent prohibited by applicable law, Hisense disclaims all other warranties and conditions, express or implied, whether arising by law, statute, by course of dealing or usage of trade, including, without limitation, implied warranties or conditions of merchantability and/or quality, fitness for a particular use or purpose, and/or non-infringement. Hisense does not warrant uninterrupted or error-free operation of this Product.

Limitations

(a) Hisense shall not be liable for any incidental, special, consequential, economic, exemplary or indirect damages of any kind or nature (including lost profits or damages for loss of time or loss of use or loss of data) arising from or in any connection with the use or performance of a Product or a failure of a Product, even if Hisense is aware of or has been advised of the possibility of such damages (b) the remedies described in this limited warranty constitute complete fulfillment of all obligations and responsibilities of Hisense to the Purchaser with respect to the Product and shall constitute full satisfaction of all claims, whether based in contract, negligence, strict liability or otherwise. Some States do not allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so the above limitation or exclusion may not apply to you.

WARRANTY PERIODS

All warranty periods shall be calculated from the date of original purchase by the Purchaser.

Range:

Two (2) years for parts and labor (Replacement Product and parts assume the remaining original warranty period or ninety (90) days, whichever is longer).

NO WARRANTIES (WHETHER EXPRESS OR IMPLIED) INCLUDING BUT NOT LIMITED TO ANY IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE SHALL APPLY AFTER THE EXPRESS WARRANTY PERIOD STATED ABOVE, AND NO OTHER EXPRESS WARRANTY OR GUARANTY GIVEN (BY ANY PERSON, FIRM OR ENTITY WITH RESPECT TO THE PRODUCT) SHALL BE BINDING ON HISENSE. THIS WARRANTY IS THE EXCLUSIVE WARRANTY WITH RESPECT TO THE PRODUCT AND HISENSE IS THE EXCLUSIVE WARRANTY PROVIDER FOR THE PRODUCT. REPAIR OR REPLACEMENT IS THE EXCLUSIVE REMEDY OF THE CONSUMER. HISENSE SHALL NOT BE LIABLE FOR ANY INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES CAUSED BY THE USE, MISUSE OR INABILITY TO USE THE PRODUCT. NOTWITHSTANDING THE FOREGOING, CONSUMER'S RECOVERY AGAINST HISENSE SHALL NOT EXCEED THE PURCHASE PRICE OF THE PRODUCT SOLD BY HISENSE. THIS WARRANTY SHALL NOT EXTEND TO ANYONE OTHER THAN THE ORIGINAL END USER CONSUMER PURCHASER OF THE PRODUCT AND IS NOT TRANSFERABLE.

CUSTOMER RECORD

Please fill and retain for your records, along with proof of original purchase.

You do not need to send us this warranty card to receive warranty service.

Date of Purchase:

Store/Dealer:

Rating plate

GARANTIE LIMITÉE POUR LA CUISINIÈRE HISENSE®

Félicitations pour votre achat!

IMPORTANT : Veuillez conserver le reçu original au cas où vous auriez besoin de contacter Hisense pour des réparations à domicile.

Hisense Canada (« Hisense »), garantit par la présente au premier acheteur consommateur utilisateur final (« Acheteur ») pour cette cuisinière Hisense® (« Produit »), lorsqu'elle est expédiée dans son emballage d'origine et vendue ou distribuée par un revendeur Hisense autorisé et à condition que ce Produit n'ait pas été vendu « en l'état », « avec tous les défauts »,

« Vente finale » ou selon des conditions similaires, que ce Produit sera, pendant la période de garantie applicable telle qu'énoncée uniquement dans la présente Garantie limitée, exempt de défauts de matériaux et de fabrication. Hisense, uniquement pendant la période de garantie applicable, et à la seule discrétion de Hisense, réparera le Produit défectueux ou fournira à l'Acheteur un produit neuf ou remis à neuf de qualité similaire ou supérieure.

COMMENT OBTENIR UN SERVICE DE GARANTIE

Le service de garantie peut être obtenu en contactant Hisense en utilisant l'une des méthodes ci-dessous. En fournissant une preuve d'achat sous la forme d'un acte de vente original ou d'une facture acquittée avec une date d'achat lisible, y compris l'identification du revendeur sur le document. Ces documents doivent prouver que le Produit se trouve dans la période de garantie applicable et sont exigés par Hisense afin d'obtenir un service de garantie. Nos coordonnées sont fournies ci-dessous.

Service de garantie et informations de dépannage pour les clients Au Canada

Pour obtenir un service de garantie et des informations sur le dépannage, veuillez contacter :

Centre d'assistance aux consommateurs Hisense
1-855-344-7367

(du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et du samedi au dimanche de 9 h à 18 h - heure de l'Est) ou

envoyer un courriel à canadasupport@hisense.com ou visiter notre site Internet
www.hisense-canada.com.

SERVICE SUR SITE

Certains Produits, comme indiqué dans le présent document, sont éligibles pour un service sur site à la seule discrétion de Hisense. Pour obtenir un service sur site, l'Acheteur doit appeler ou envoyer un courriel à Hisense comme décrit ci-dessus pour résoudre le problème avec le Produit. Le service sur site peut ne pas être disponible dans certains

endroits où il n'y a pas de fournisseur de services agréé. Un prestataire de services agréé est considéré comme indisponible si l'emplacement de l'Acheteur est situé à plus de 80 km (50 miles) de l'adresse professionnelle du prestataire de services. Dans le cas où le service sur place n'est pas disponible, Hisense remplacera, à sa seule discrétion, le Produit par un produit similaire neuf ou remis à neuf de valeur égale ou supérieure, ou remboursera le prix d'achat du Produit à l'Acheteur.

Le service sur site exige que notre prestataire de service autorisé ait un accès clair, complet, libre et facile à l'avant, aux côtés et à l'arrière du Produit. Le service sur site n'inclut pas le fait que le prestataire de services enlève, réinstalle ou transporte le Produit.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Cette garantie limitée ne s'applique pas à ce qui suit :

(a) Tout défaut causé ou toute réparation requise à la suite d'une utilisation inappropriée, d'une négligence, d'un accident, de dommages causés par l'expédition, d'une livraison et d'une installation inadéquates, d'une installation non conforme aux codes de l'électricité en air inadéquate ;

et l'utilisation pour laquelle ce Produit n'a pas été conçu, comme indiqué dans le manuel de l'utilisateur ou dans toute autre documentation applicable au Produit.

(b) Tout défaut causé ou toute réparation requise à la suite d'un Produit qui a été altéré, modifié, ajusté ou réparé par toute personne autre qu'un fournisseur de service autorisé de Hisense ou un centre de service ou un revendeur autorisé de Hisense.

(c) Tout remplacement d'accessoires, de poignées, de verrerie, d'étagères, de rayonnages, de plateaux, d'articles de consommation ou périphériques requis par l'utilisation normale du Produit, y compris, mais sans s'y limiter, les piles, les filtres, les ampoules, les fusibles, etc.

(d) Tout dommage cosmétique à la surface ou à l'extérieur du Produit, y compris, mais sans s'y limiter, les dommages causés par l'usure normale, une expédition et une manipulation inadéquates ou l'utilisation de produits chimiques de nettoyage.

(e) Tout défaut causé ou toute réparation requise à la suite de dommages causés par des conditions externes ou environnementales, y compris, mais sans s'y limiter, l'utilisation d'une tension incorrecte, des fluctuations ou des surtensions dans la ligne de transmission/ligne électrique/le générateur, le déversement de liquide, ou des phénomènes naturels ou de force majeure.

(f) Demandes de garantie pour les Produits retournés avec un modèle altéré, illisible ou numéro de série de l'usine, marquages de sécurité ou réglementaires manquants.

(g) Tout Produit utilisé à des fins professionnelles ou commerciales.

(h) Tous les frais d'installation, d'instruction du consommateur, de livraison, de configuration, de réglage et/ou de programmation.

(i) Produit qui n'est pas installé conformément aux instructions d'installation fournies avec le Produit.

(j) Tout accessoire ou complément d'un tiers.

(k) Pertes de nourriture, de médicaments ou autres.

Ninguna otra entidad que no sea Hisense está autorizada para extender, ampliar o transferir esta garantía en nombre de Hisense.

Aucune autre entité autre que Hisense n'est autorisée à étendre, élargir ou transférer cette garantie au nom de Hisense.

Les garanties expresses contenues dans cette garantie limitée prévalent et, sauf dans la mesure interdite par la loi applicable, Hisense décline toutes les autres garanties et conditions, expresses ou implicites, qu'elles découlent de la loi, d'un statut, d'une

transaction ou d'un usage commercial, y compris, sans s'y limiter, les garanties ou conditions implicites de qualité marchande et/ou de qualité, d'adéquation à un usage ou à un but particulier et/ou de non-contrefaçon. Hisense ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu ou sans erreur de ce Produit.

Limitations

(a) Hisense ne sera pas responsable des dommages accessoires, spéciaux, consécutifs, économiques, exemplaires ou indirects de quelque nature que ce soit (y compris la perte de profits ou les dommages pour perte de temps ou perte d'utilisation ou perte de données) découlant de ou en relation avec l'utilisation ou la prestation d'un Produit ou une défaillance d'un Produit, même si Hisense a connaissance ou a été informée de la possibilité de tels dommages (b), les recours décrits dans la présente garantie limitée constituent l'exécution complète de toutes les obligations et responsabilités de Hisense envers l'Acheteur en ce qui concerne le Produit et constitueront la pleine satisfaction de toutes les réclamations, qu'elles soient fondées sur un contrat, une négligence, une responsabilité stricte ou autre. Certains États n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou consécutifs, de sorte que la limitation ou l'exclusion ci-dessus peut ne pas s'appliquer à vous.

PÉRIODES DE GARANTIE

Toutes les périodes de garantie sont calculées à partir de la date d'achat initial par l'Acheteur.

Cuisinière :

Deux (2) ans pour les pièces et la main-d'œuvre (le produit de remplacement et les pièces reprennent la période de garantie originale restante ou quatre-vingt-dix (90) jours, la période la plus longue étant retenue).

Cinq (5) ans pour les pièces uniquement (à l'exclusion des coûts de main-d'œuvre) pour les microprocesseurs et les cartes de circuits imprimés

Cinq (5) ans pour les pièces uniquement (à l'exclusion des coûts de main-d'œuvre) pour les grilles

Un (1) an pour les pièces et la main d'œuvre lorsque le Produit est installé dans un véhicule de loisirs ou un bateau (aucune garantie supplémentaire sur les pièces ou la main d'œuvre ne s'applique).

AUCUNE GARANTIE (EXPRESSE OU IMPLICITE), Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, NE S'APPLIQUERA APRÈS LA PÉRIODE DE GARANTIE EXPRESSE ÉNONCÉE CI-DESSUS, ET AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU GARANTIE DONNÉE (PAR TOUTE PERSONNE, ENTREPRISE OU ENTITÉ À L'ÉGARD DU PRODUIT) NE SERA CONTRAIGNANTE POUR HISENSE. CETTE GARANTIE EST LA GARANTIE EXCLUSIVE EN CE QUI CONCERNE LE PRODUIT ET HISENSE EST LE FOURNISSEUR EXCLUSIF DE LA GARANTIE POUR LE PRODUIT. LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT EST LE RECOURS EXCLUSIF DU CLIENT. HISENSE NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE OU CONSÉCUTIF CAUSÉ PAR L'UTILISATION, LA MAUVAISE UTILISATION OU L'INCAPACITÉ D'UTILISER LE PRODUIT. INDÉPENDAMMENT DE CE QUI PRÉCÈDE, LE MONTANT RECOUVRÉ PAR LE CONSOMMATEUR CONTRE HISENSE NE DOIT PAS DÉPASSER LE PRIX D'ACHAT DU PRODUIT VENDU PAR HISENSE. CETTE GARANTIE NE S'ÉTEND À PERSONNE D'AUTRE QUE L'UTILISATEUR FINAL D'ORIGINE, ACHETEUR DU PRODUIT, ET N'EST PAS TRANSMISSIBLE.

Certains États n'autorisent pas la limitation de la durée d'une garantie implicite, ni l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects, ni la limitation des garanties ; par conséquent, les limitations ou exclusions susmentionnées peuvent ne pas s'appliquer à l'Acheteur, uniquement dans ces États spécifiques. Cette garantie vous confère des droits légaux spécifiques, et vous pouvez également bénéficier d'autres droits qui varient d'un État à l'autre. Cette garantie s'applique dans la mesure maximale non interdite par la loi.

FICHE CLIENT

Veillez la remplir et la conserver pour vos dossiers, avec la preuve d'achat originale. Vous n'avez pas besoin de nous envoyer cette fiche de garantie pour bénéficier du service de garantie.

Date d'achat :

Magasin/Revendeur :

Plaque signalétique

